

Comme je le disais tantôt, nous devons nous rendre compte que le Parlement est l'objet de critiques. Des gens me signalent parfois combien les choses diffèrent aux Communes britanniques. Je vais citer de nouveaux exemples indiquant que ces choses se produisent là-bas également. On rapportait le 27 mai que, durant un discours prononcé la veille par un député à la Chambre britannique, l'Orateur finit par s'exclamer:

Il nous faut moins de bruit. Les députés devraient songer que c'est un grand privilège pour eux que de se trouver ici et de pouvoir entendre des arguments qu'ils n'admettent pas.

• (4.10 p.m.)

Jamais une semaine ne se passe sans qu'il y ait des articles à ce sujet. L'*Observer*, dans son numéro du 2 mai, publiait un article intitulé «Le pauvre vieux Parlement». On critique le Parlement, y lit-on. Le Parlement doit être renouvelé. D'autres institutions ne peuvent être modernisées si les moyens de critiquer et d'organiser ne sont pas mis à jour. Pour expliquer pourquoi le Parlement manque d'efficacité, l'auteur déclare qu'on a enlevé trop de prérogatives à la politique, pour les confier aux bureaucrates qui prennent les décisions. A mon avis, le Parlement devrait faire une étude complète de tout le problème de la bureaucratie.

Comme je l'ai dit tantôt, nous ne sommes pas ici pour faire des lois: nous sommes ici pour conserver la liberté. L'autre jour, nous en avons eu un exemple. L'honorable député de York-Humber (M. Cowan) a posé, il y a eu une semaine vendredi, une question au ministre de la Justice (M. Favreau). Le député a demandé au ministre s'il songerait à mettre fin à une pratique qui existe depuis des centaines d'années en interdisant que les noms des accusés soient mentionnés pendant les procès, avant que l'intéressé soit déclaré coupable. Dans tout le pays, des clameurs se sont élevées. J'ai été choqué de l'idée. J'ai demandé immédiatement des renseignements à ce sujet. Alors, le lundi suivant, le premier ministre a jugé bon, par suite de l'émoi causé dans tout le pays, de déclarer qu'en réalité le ministre de la Justice n'avait pas dit ce qu'on lui attribuait; que s'il avait formulé de tels propos, il n'en était pas convaincu, que s'il l'était, le gouvernement n'avait pas l'intention d'y donner suite. Voilà une preuve du pouvoir de la publicité. Tous les journaux du pays, à l'exception d'un seul, je crois, ont adopté mon attitude, soit que suivre la ligne de conduite proposée serait un déni de la liberté. Voilà le but du Parlement—conserver la liberté.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Favreau: Pourrais-je poser une brève question au très honorable représentant? J'estime que le chef de l'opposition ne donne pas à entendre que j'ai proposé cette ligne de conduite?

Le très hon. M. Diefenbaker: Non. La proposition a été faite par l'honorable député d'York-Humber, mais le ministre, sans réfléchir, j'en suis sûr, a été amené à fournir une réponse qui était loin d'être appropriée. Non, il n'a aucunement formulé cette proposition. Que cela soit bien entendu. Mais ce n'est qu'à cause de la publicité que cette annonce a été reléguée aux oubliettes. Autrement dit, le Parlement est le temple de la liberté. Voici ce que M. Churchill a déclaré à ce sujet.

La Chambre n'est pas uniquement une machine législative; elle constitue une importante tribune, et le procédé législatif ne fonctionne pas nécessairement à la perfection parce qu'il est rapide ou violent. La Chambre doit avoir l'occasion d'élaborer les lois que la population devra ensuite respecter. Notre population est remarquable, sinon célèbre, par son respect des lois. Si notre population est reconnue pour son respect des lois, c'est parce que celles-ci lui viennent d'un Parlement qu'elle a elle-même choisi, qu'on estime que tous les avis ont pu être exprimés au Parlement, que la minorité tout autant que la majorité ont pu y mettre la main. Le gouvernement au pouvoir exécute évidemment son propre programme législatif, mais les lois qui naissent de nos discussions ne sont pas simplement les mesures législatives envisagées par le parti; elles sont marquées au coin de l'influence du Parlement.

En outre, la Chambre a pour fonction, non seulement d'adopter les projets de loi, mais d'empêcher l'adoption des mauvais projets de loi.

Je ne saurais trop insister là-dessus. Il faut souvent plusieurs jours de discussion avant d'apercevoir la grande faiblesse d'un projet de loi. Tel était le sentiment de sir Winston en 1945:

Il importe, selon moi, d'élargir la voie de discussion. Si la Chambre ne peut discuter des questions dont discute le pays, dont sont remplis tous les journaux, dont tout le monde se préoccupe, elle se détache de la pensée qui fait son chemin à travers le pays; elle cesse de la suivre pas à pas. C'est pourquoi nous devrions consacrer le moins de temps possible aux choses courantes, afin que les grands débats puissent avoir lieu.

Je m'oppose vivement à la proposition concernant la répartition du temps, cette limite qu'imposera le gouvernement après qu'un désaccord aura surgi en comité. Considérons l'exemple suivant—nous en choisissons tous jours un qui est frappant. Supposons que le gouvernement décide que le Canada doit devenir république et que les membres de la